

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

Coteaux du Lizon

Réunion du 22 février 2024 à 19h00.

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en salle d'Honneur de la Mairie de Coteaux du Lizon, sous la présidence de Monsieur Roland FREZIER, Maire.

PRÉSENTS : Florence ABRY, Florence AIME, Gérard AUGER, Yves BLANC, Nathalie CLABAULT, Pierre DACLIN, Daniel BOUILLER, Nelly DURANDOT, Roland FREZIER, Sabine GROS, Nadine KOLLY, Albin PANISSET, Colin RIEUTORD, Hulya SIMSEK, Anne-Sophie VINCENT, Bernard WAILLE.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Marc PANISSET (pouvoir à A. PANISSET), Nicole MEYNIER (pouvoir Y. BLANC), Lionel PESSE-GIROD (excusé), Christophe RENAUD (pouvoir à F. ABRY), Étienne SENS (pouvoir à C. RIEUTORD), Maryse VINCENT (pouvoir à N. DURANDOT)

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Colin RIEUTORD

I. INTRODUCTION

Monsieur le Maire la bienvenue à l'ensemble du Conseil. Colin Rieutord est élu secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 8 février 2024

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2024.

Vote : 20 pour – 0 contre – 1 abstention

III. ÉLECTION DU MAIRE DELEGUE DE CUTTURA

Suite à la démission de Monsieur Jean-Louis DAVID, démission acceptée par Monsieur le Préfet en date du 13 février 2024, il est nécessaire de procéder à l'élection du Maire délégué de Cuttura conformément à la Charte de la commune nouvelle.

Monsieur Jean-Louis DAVID ayant démissionné de son poste de conseiller municipal, la qualité de conseiller est attribuée au suivant arrivant sur la liste « Ensemble pour réussir » à savoir Madame Laëtitia JESPERE. Madame JESPERE ayant refusé par écrit le poste en date du 20 février 2024, le siège a été proposé Monsieur Pierre PUTIGNY (refus en date du 22 février 2024) et à Mme Carrol MENTION (21 février 2024). Monsieur BASSANO, dernier sur la liste, n'a pu être joint à ce jour. Sans réponse de sa part, le conseil est réduit à 22 membres.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire indique qu'il va lire la lettre de démission de Monsieur Jean-Louis DAVID mais que rien ne l'y oblige et qu'il le fait par soucis de transparence. Il précise qu'il ne commentera pas cette lettre et que les propos appartiennent à Jean-Louis DAVID.

Lecture de la lettre (non annexée à ce procès-verbal, le maire ne souhaitant pas le faire malgré la demande de Colin RIEUTORD)

Colin RIEUTORD intervient en s'interrogeant sur cette démission qui fait suite à de nombreuses autres depuis le début du mandat. Il estime que cela reflète un mal-être, une absence de débat au sein du conseil et un fonctionnement de type « chambre d'enregistrement ». Gérard AUGER indique que les réunions d'adjoints tous les mardis sont des temps de discussion ouverte.

Anne-Sophie VINCENT indique que les conseillers peuvent s'exprimer au sein du conseil, mais que leur avis n'est pas pris en compte. Elle ajoute que parmi tous les projets en cours, ce sont quasiment tous ceux qui ont été décidés dans le mandat précédent. Monsieur le Maire répond que l'on ne peut pas tout faire, et que les projets portés par Jean LECUYER, Guy FAURE et Jean-Luc LOEVENBRUCK avant leur démission étaient trop ambitieux. Colin RIEUTORD donne l'exemple de l'achat subventionné des composteurs, qui était un projet modeste adopté en conseil à la suite d'une proposition de Hulya SIMSEK, préparé et prêt à être lancé mais qui n'était pas porté au bout par Daniel BOUILLER.

Florence ABRY ne sent pas de tension au sein de la commune de Coteaux-du-Lizon, entre les deux anciennes communes regroupées, mais qu'on ne se sent pas de « Coteaux-du-Lizon ». Monsieur le Maire indique que les panneaux d'entrée de village vont bientôt indiquer la mention « Coteaux-du-Lizon ». Florence ABRY indique souhaiter que l'on travaille différemment, que les conseillers puissent être plus consultés sur des sujets où ils peuvent avoir un apport. Elle a par exemple de l'expérience dans le travail avec la jeunesse. Elle dit croire en l'intelligence collective. Monsieur le Maire répond que la commune sort d'une phase délicate avec la jeunesse, avec quelques trafics, et que les jeunes en question sont désormais partis.

Colin RIEUTORD indique que l'un des symptômes du manque de conciliation au sein du conseil pourrait être la quasi-absence de réunions de commissions, mis à part animation et environnement. Gérard AUGER indique que lors de la fusion des communes, alors simple conseiller, il passait une fois par semaine en mairie. Il indique que c'est une bonne manière de s'impliquer.

Hulya SIMSEK parle de la commission scolaire, où elle était la seule maman avec des enfants. Elle souhaite que l'on puisse se servir de ce qui se passe actuellement pour rebondir. Monsieur le Maire indique que les commissions vont être revues. Florence ABRY prend pour exemple la commission travaux, qui est uniquement informative, alors que les commissions ont vocation à être des lieux de travail. Monsieur le Maire prend l'exemple de la traversée de Cuttura, où il y avait eu des réunions publiques avec des questions d'habitants, mais où il a été obligé de prendre des décisions arbitraires afin de trancher le débat.

Colin RIEUTORD pose la question de l'intérêt éventuel de se former au travail collaboratif.

Nathalie CLABAULT intervient pour dire que qu'il ne faut pas s'inscrire à trop de commissions car cela est souvent synonyme d'un manque d'implication dans chacune des commissions. Hulya SIMSEK propose de grouper la commission scolaire et jeunesse. Florence ABRY parle de son expérience aux Avignonnetts. Hulya SIMSEK propose d'inviter des jeunes à la commission. Il est rappelé que les commissions communales ne sont composées que des membres des élus mais qu'elles peuvent ponctuellement faire appel à des personnes ressources sur des dossiers spécifiques.

Colin RIEUTORD demande que chaque réunion de commission ait un compte-rendu.

Albin PANISSET demande que faire avec les deux personnes ne venant plus au conseil, et s'il serait possible que des personnes plus impliquées les remplacent.

Suite à ce débat et à la démission de Jean-Louis DAVID, il est proposé de revoir les commissions et leur composition.

Monsieur le Maire demande si des conseillers se déclarent candidat à l'élection de Maire délégué de Cuttura. Gérard AUGER se présente ainsi que Florence ABRY. Deux assesseurs sont alors désignés (Yves BLANC et Albin PANISSET) et Monsieur le Maire appelle chacun des conseillers présents à aller voter.

Résultat de l'élection :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1 (absence de bulletin)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 20
- f. Majorité absolue ¹ : 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Florence ABRY	9	Neuf
Gérard AUGER	11	Onze

Monsieur Gérard AUGER est élu Maire délégué de Cuttura au premier tour et est installé immédiatement.

IV. Plan Communal de Sauvegarde

Le DGS présente le Plan Communal de Sauvegarde avec ses enjeux et son intérêt pour la commune (voir présentation de l'AMJ en annexe).

Au regard de l'obligation légale de mettre en place un tel plan, Monsieur le Maire propose la constitution d'un COPIL constitué de 6 personnes. Il souhaiterait que puissent intégrer ce COPIL :

- Daniel BOUILLER, Adjoint aux travaux (pour tout ce qui est ressources de la collectivité)
- Bernard WAILLE, Adjoint à la Forêt (pour tout ce qui peut concerner le feu de forêt)
- Gérard AUGER, Maire délégué de Cuttura

Monsieur le Maire demande alors au conseil deux autres personnes pour intégrer ce COPIL.

Colin RIEUTORD se propose et est intégré.

En l'absence d'une personne supplémentaire, il est proposé de sonder les conseillers absents ce soir.

Un point sera alors fait au prochain conseil.

Monsieur le Maire souhaiterait que ce Plan Communal de Sauvegarde puisse être établi pour octobre 2024.

V. Autres points

- Pierre DACLIN demande si les arbres chez Curtet ont été coupés. Monsieur le Maire indique qu'il doit revoir les limites de parcelles avant cela.
- Daniel BOUILLER pose la question de l'éclairage le samedi soir, car certaines personnes lui ont fait remonter qu'en sortie de spectacle il faisait sombre sur la place de la mairie. Il propose de prolonger tous les samedis soir l'éclairage d'une heure, jusqu'à minuit. Une consultation à main levée : 1 seul conseiller contre.

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

- Bernard WAILLE indique qu'il y aura une sortie forêt avec l'ONF le 25 mai ou le 1^{er} juin.

Le prochain conseil Municipal est fixé au 5 mars 2024 à 19h00.

Autres dates à retenir :

- Commission finances pour l'étude du budget : jeudi 28 mars 2024 à 19h00.
- Conseil municipal pour le vote du budget : jeudi 4 avril 2024 à 19h00

Fin de la séance : 22h00.

Le Maire

Roland FREZIER



Le secrétaire de séance

Colin RIEUTORD